



Charleville-Mézières, le 22 avril 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Covid-19: poursuite de la vaccination chez des professionnels prioritaires de plus de 55 ans

Dans le cadre du dispositif mis en place depuis la fin de la semaine 15, certaines catégories de professionnels plus particulièrement exposés à la COVID sont éligibles à la vaccination par Astra Zeneca ou Janssen.

En complément des personnes éligibles la semaine passée, les personnes exerçant les professions suivantes et âgées de plus de 55 ans peuvent bénéficier de la vaccination, avec la création de créneaux de rendez-vous dédiés :

- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtissiers
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

Dans les Ardennes, un dispositif de vaccination dédié à ces professionnels se met en place à compter du samedi 24 avril sous l'égide du service départemental d'incendie et de secours. Des séances de vaccination sont prévues au centre de secours principal de Charleville-Mézières (27, rue de la Vieille Meuse):

- samedi 24 avril 2021, de 14h00 à 17h00,
- mercredi 28 avril 2021, de 9h00 à 13h00,
- samedi 1<sup>er</sup> mai 2021, de 9h00 à 13h00,
- mercredi 5 mai 2021, de 9h00 à 13h00,
- mercredi 12 mai 2021 de 9h00 à 13h00,
- samedi 15 mai 2021, de 9h00 à 13h00.

Le créneau de samedi 24 avril est dès à présent ouvert à la réservation via Doctolib.

Pour les autres créneaux, il est nécessaire de prendre rendez-vous par simple appel au : 09.72.76.02.77

La vaccination sera effectuée par des sapeurs-pompiers formés à l'administration du vaccin Astra Zeneca. Les professionnels concernés devront se présenter 5 min avant l'heure du rendez-vous, munis d'une pièce d'identité, de leur carte vitale et d'un justificatif professionnel.



